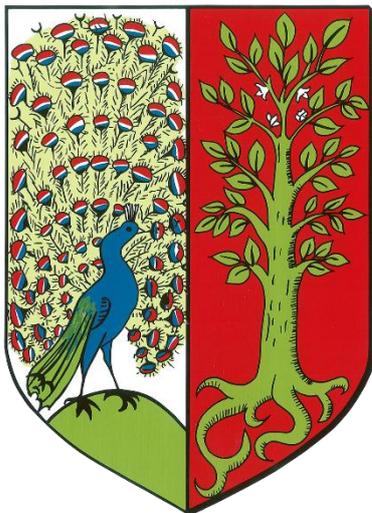




commune de Faoug

Rapport de gestion 2024



Poinçot Laetitia

Kündig Adrian

Studer Markus

Lavanchy Théo

Theux Johann

Etabli le 31 mai 2025

Table des matières

<i>Préambule</i>	5
<i>Conseil communal et Municipalité</i>	6
Séances et préavis	6
Suivi des sujets traités dans le rapport 2023	6
Suivi des sujets traités lors des séances du conseil communal	7
Eau potable	7
Implication des commissions « spéciales » du Conseil Communal	7
Commission de l'eau potable	7
Commission STEP inter-régionale	7
Commission PECC	7
Commission PACom et Urbanisme	7
Commission ad hoc pour la transformation du bâtiment RF 45	8
Commission temporaire pour l'évaluation des possibilités concernant l'avenir de l'organisation "politique" de la commune de Faoug	8
Commission Fonds de développement régional	8
Composition, dicastères et délégations	9
Séances	10
Pétitions	10
Commission de recours pour la perception des contributions communales	10
Utilisation des autorisations générales	10
... de procéder à des aliénations d'immeubles	10
... de plaider	10
Dépenses extrabudgétaires	10
102 – Municipalité – Dépassement de 48.16% des vacations (125'939 au lieu de 85'000 CHF)	10
111.315 – Entretien mobilier, machines, informatique - Dépassement de 59.4% (27'099 au lieu de 17'000 CHF)	11
111.365 – Aides et dons – Dépassement de 56.48% (7'824 au lieu de 5'000 CHF)	11
111.365.2 - Concrétisation des actions PECC (27'066.72 au lieu de 25'000 CHF)	11
353.318 – Honoraires et prestations de services / Collège (9'984.50 au lieu de 7'000 CHF)	11
431.318 – Honoraires et prestations de services / Parkings et parcomètres (49'925.05 au lieu de 48'000 CHF)	11
460.352.1 - Participation frais EBBV (Epuraton Basse-Broye Vully) / Réseaux d'égouts, d'épuration	11
<i>Synthèse par municipal et dicastères</i>	12
Quelques mots sur les délégations	12
<i>THEUX Johann</i>	13
Derniers Adieux	13
Finances	13
Marge d'autofinancement communale :	13
Conclusion	14
Migration à MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de 2ème génération)	14
Personnel communal	15
Départ à la retraite : Un grand MERCI à Pierre-Alain Dessonnaz	15

Evolution du personnel communal	16
Administration	16
Service intérieur et extérieur	16
Composition du service extérieur (voirie, déchetterie et espaces verts)	16
Composition du service intérieur (conciergerie).....	16
Remplacement à l'heure et renfort ponctuel du service intérieur et extérieur	16
Assistant de sécurité public	16
Administration générale	17
Urbanisme/aménagement du territoire	17
Zone réservée	17
Révision du PACom	17
Plan Directeur Intercommunal des Rives Vaudoises du Lac de Morat (PDI Rives)	18
Plan Directeur Régional Broye-Vully	18
Révision du Plan Directeur Cantonal (PDCn 2050).....	19
Projet de rénovation « RF 45 ».....	20
Journée au vert et projection pour la fin de la législature	21
Bilan de l'année.....	23
<i>POINÇOT Laetitia</i>	25
Plan Energie et Climat Communal	25
Concernant les finances, voici un état des lieux :	28
Mobilité douce et transports publics.....	28
Abris PC	29
Communication.....	30
Délégations.....	30
Déléguée au Conseil intercommunal de l'ARPEJE.....	30
Déléguée au Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux de Payerne (CCSPA).....	30
Déléguée à l'ARAS Broye-Vully	30
<i>LAVANCHY Théodore</i>.....	31
Police des constructions	31
Bureau technique communal (BT)	31
Composition.....	31
Tâches	31
Fonctionnement.....	31
Plateforme PermiZ	32
Collaboration des bureaux techniques	32
Conclusion.....	32
Oppositions	33
Recours	33
Bâtiments	33
La Faoug'rmilière et le carnotzet	33
Bloc locatif.....	33
Gare, place de la Gare et Petite Epicerie	33
Chauffage à copeaux de bois	34

STEP inter-régionale	34
Eau potable.....	34
Eaux usées	35
Domaine	35
Forêt.....	35
STUDER Markus	36
Arpeje.....	36
Evolution des coûts et comparaison 2023/2024	37
Heures parascolaire, crèches et accueil familial de jour 2024 :.....	37
Aras Broye-Vully.....	37
CCLT.....	37
BCI : (Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme)	38
Paroisse	38
Absmad.....	38
Forems.....	38
RSNB (Réseau Santé Nord Broye).....	39
Divers	39
Social	39
Population	40
Evolution de la population de Faoug depuis 2001 :	40
Structure de la population par tranche d'âge :	40
KÜNDIG Adrian	41
Éclairage public	41
Routes / Voirie	41
Parking des enseignantes :.....	41
Feu rouge devant l'école :.....	41
Zone 30 Rte Neuve/ Champs du Pâquier/ Le Pralet :	41
En Verdeau :.....	42
Police et Parkings	42
Répartition temporelle 2024 des horodateurs :	42
Déchetterie	43
Statistiques.....	43
Représentation graphique	43
Port communal.....	44
SDIS	44
Gestion du dicastère en général / activités récurrentes	44

Préambule

L'année 2024 a été marquée par la démission de Deborah Kaeser de la Municipalité et par l'élection d'Adrian Kündig au sein de l'exécutif communal.

Elu le 11 mars, Adrian Kündig est entré en fonction le 25 mars, jour de son assermentation. Deborah Kaeser ayant assuré son mandat jusqu'au dernier jour et ayant transmis toutes les informations utiles a permis une transition dans des conditions idéales et sans que la Municipalité doive fonctionner, même temporairement, avec un effectif réduit.

Théo Lavanchy a, par la suite, été élu Vice-Syndic en remplacement de Deborah Kaeser.

L'année a été, à nouveau, chargée du point de vue de l'investissement temporel demandé à chaque membre de la Municipalité. Sans ordre de priorité, beaucoup de temps a été consacré, en 2024, aux dossiers suivants :

- Mise en place de tableaux de bord financiers et préparation de la migration à MCH2 ;
- Préparation d'une migration majeure de l'informatique communale avec évaluation des divers prestataires ;
- Aménagement du territoire avec révision du PACom à la suite de la mise à l'enquête et de la réception des opposants mais aussi participation au Plan Directeur Cantonal, à celui de la Coreb et au Plan Directeur des Rives Vaudoises du lac de Morat ;
- Problématique de l'approvisionnement en eau potable et qualité de cette dernière (ABV, PDDE, Solution de secours) ;
- Gestion des eaux usées avec étude d'avant-projet et contrôles par caméra ;
- Police des constructions (rénovations, améliorations énergétiques diverses) ;
- Gestion des activités et accueils pré- et extra-scolaires (Arpeje) avec engagement d'une nouvelle directrice ;
- Renouvellement de la concession du nouveau port ;
- Projet RF 45.

La liste n'est, par ailleurs, pas exhaustive mais illustre quelques dossiers, pour la plupart, hors gestion courante, qui ont occupé la Municipalité au cours de l'année écoulée.

Conseil communal et Municipalité

Séances et préavis

Le Conseil communal a tenu six séances dont deux extraordinaires en septembre et en novembre au cours desquelles ont été présentés quinze préavis municipaux :

Date des séances du Conseil	Numéro	Intitulé	Montant	Décision
19.03.2024	01-2024	Réfection du bloc locatif communal – Route de Salavaux 1	84'000	Accepté
19.03.2024	02-2024	Doublement des pompes de la STAP de Faoug et des Vouats	84'000	Accepté
19.03.2024	03-2024	Crédit d'étude pour raccordement à l'ABV	198'000	Accepté
11.06.2024	04-2024	Comptes 2023	-	Accepté
11.06.2024	05-2024	Soutien sous forme de prêt sans intérêt remboursable à 10 ans pour la société CampCycle Sarl	10'000	Accepté
10.09.2024	06-2024	Amélioration de l'informatique communale	153'000	Accepté
10.09.2024	07-2024	Mise au concours d'un poste de responsable des services extérieur et intérieur	26'750	Accepté
10.09.2024	08-2024	Augmentation de 0.2 EPT à la bourse communale	4'667	Accepté
10.09.2024	09-2024	Démarche participative à la place de la gare, mise en place d'un verger communal et structure d'accueil pour la Petite Epicerie	85'000	Accepté
08.10.2024	10-2024	Arrêté d'imposition pour l'année 2025	-	Accepté
08.10.2024	11-2024	Règlement sur l'alimentation du Fonds pour l'Energie et le Développement Durable (FEDD)	-	Refusé
12.11.2024	12-2024	Réfection de la route et des canalisations de la route de la Revougne	387'000	Refusé
12.11.2024	13-2024	Assainissement du parc d'éclairages publics de Faoug	170'000	Accepté
10.12.2024	14-2024	Modification du Règlement communal sur les taxes d'eau potable	-	Accepté
10.12.2024	15-2024	Budget 2025	-	Accepté

Suivi des sujets traités dans le rapport 2023

PDDE. Ce dossier est toujours en cours, les travaux avancent en se basant sur l'option principale de raccordement à l'ABV. Il sera finalisé une fois le projet de raccordement établi et validé.

Par rapport à la fourniture de l'eau potable, nous avons édicté des mesures de restriction d'eau potable qui ont été maintenues jusqu'en septembre 2024.

Suivi des sujets traités lors des séances du conseil communal

Eau potable

L'année 2024 a été consacrée, en grande majorité, à lancer puis à suivre la phase de projet de l'ouvrage concernant le raccordement à l'ABV et pour laquelle le préavis n° 03-2024 a été proposé au Conseil communal qui l'a accepté.

Etablir un tel projet prend du temps, car il faut identifier toutes les contraintes techniques tout en choisissant le tracé le plus à-même d'être accepté par les propriétaires des terrains sous lesquels passeront les canalisations.

Le bureau CSD Ingénieurs nous accompagne dans ce projet qui devrait permettre à la Municipalité de proposer un crédit d'investissement pour la réalisation ainsi qu'une adhésion à l'ABV courant 2025. La réalisation, elle-même, étant prévue, au stade de l'avant-projet, sur une année, il est raisonnable de penser que la commune de Faoug soit raccordée courant 2026. Dès lors, la qualité de l'eau tout comme la quantité à disposition seront augmentés. Toutefois, le coût devra impérativement être financé par les taxes liées puisque le règlement sur la comptabilité communale indique clairement qu'il est interdit de financer de tels ouvrages par l'impôt ou d'autres sources de revenus.

L'année 2024 n'ayant pas été marquée par de longue sécheresse et la pluviométrie s'étant montrée plutôt conséquente, les mesures de restrictions de consommation d'eau potable ont pu être levées en cours d'année.

Le taux de remplissage de la nappe phréatique étant, à nouveau, satisfaisant et le projet de raccordement avançant bien, aucune construction n'a été réalisée dans le cadre d'un raccordement de secours en direction de Greng ou de Courgevaux. Une telle conduite est, techniquement, tout à fait réalisable en cas de pénurie ou de problème grave rencontré avant notre raccordement à l'ABV.

Implication des commissions « spéciales » du Conseil Communal

Commission de l'eau potable

La commission a été consultée à une reprise en 2024, en lien avec le préavis n° 03-2024 concernant le crédit d'étude pour raccordement à l'ABV.

Commission STEP inter-régionale

La commission n'étant plus nécessaire puisque l'EBBV a été créée, va être dissoute.

Commission PECC

La commission PECC a été consultée à trois reprises en 2024, dans le cadre du suivi de l'avancement des dossiers liés au PECC et afin de préparer les différents événements communaux labellisés PECC.

Commission PACom et Urbanisme

La mise à l'enquête du PACom, la réception des opposants et les échanges nourris et constructifs avec la commission PACom et Urbanisme, ont permis d'identifier des pistes d'amélioration de notre Plan et de son Règlement de construction.

Dans cette optique, la commission a été consultée à trois reprises en 2024 pour préparer une mise à l'enquête complémentaire des plans et du règlement.

Commission ad hoc pour la transformation du bâtiment RF 45

La commission a été consultée à deux reprises en 2024 dans le cadre de la présentation des résultats de l'atelier 2 ainsi que dans le cadre de la présentation et validation des documents d'appel d'offres.

Lors de cette seconde réunion, Madame Delphine Galliard, membre de la commission, a été nommée pour participer au jury d'évaluation des offres.

Commission temporaire pour l'évaluation des possibilités concernant l'avenir de l'organisation "politique" de la commune de Faoug

La commission a été consultée à deux reprises en 2024 et les travaux en cours se poursuivront courant 2025.

Commission Fonds de développement régional

La commission a été consultée à deux reprises en 2024, pour rapporter sur le préavis n° 05-2024 et donc sur le maintien de la participation de la Commune au Fonds régional ainsi qu'au soutien sous forme de prêt à la société CampCycle Sàrl dont elle a pu rencontrer le créateur.

Municipalité

Composition, dicastères et délégations

Nom	Dicastère	Délégation
THEUX Johann Syndic	<ul style="list-style-type: none"> Responsable de l'administration générale Responsable du personnel communal Responsable des finances communales Responsable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme Responsable des relations publiques Organisation de la Municipalité et présidence des séances de Municipalité 	<ul style="list-style-type: none"> COREB ARBV PDI Rives Entente des Savoies
LAVANCHY Théo Vice-Syndic	<ul style="list-style-type: none"> Responsable de la police des constructions Responsable des bâtiments et propriétés communales Responsable de l'inspection des normes SUVA Responsable du service d'entretien Responsable des parcs, des chemins, routes et chemins AF, des domaines et des drainages Responsable de la distribution d'eau potable Responsable de l'épuration et de la STEP inter-régionale Responsable des forêts, des chemins forestiers et du refuge 	<ul style="list-style-type: none"> EBBV, membre Cogef GFBV
POINÇOT Laetitia	<ul style="list-style-type: none"> Responsable de la communication Responsable du PECC Responsable de la durabilité, de la gestion des déchets et du recyclage Responsable des transports publics et de la mobilité douce Responsable de l'abri PC 	<ul style="list-style-type: none"> Arpeje (CI) ARAS Broye-Vully Déchets carnés CCSPA
STUDER Markus	<ul style="list-style-type: none"> Membre du CODIR de l'ARPEJE Membre du CODIR de l'ARAS BROYE-VULLY Membre du CODIR de FOREMS Responsable des écoles Responsable des mesures sociales et des mesures d'hygiène Responsable informatique Responsable des paroisses Membre de la CCLT 	<ul style="list-style-type: none"> Forems Arpeje ARAS Broye-Vully Absmad Jeunesse Aînés Intégration CCLT
Dès le 25.03 KUENDIG Adrian Jusqu'au 25.03 KAESER Deborah	<ul style="list-style-type: none"> Responsable des affaires militaires et de la gestion de crise Responsable du SDIS (Service Défense Incendie et Secours) Responsable de l'ORPC (Protection Civile Intercommunale) Responsable du port communal et des installations de la plage Responsable de la police et des parkings Responsable de la police du commerce Responsable de l'éclairage public 	<ul style="list-style-type: none"> SDIS ORPCi

Séances

- 42 séances ordinaires ;
- 6 séances du conseil communal ;
- 2 séances spéciales concernant le renouvellement de la concession du nouveau Port ;
- 2 séances spéciales PACom ;
- 1 journée au vert de la Municipalité ;
- 1 journée des communes de l'UCV.

Pétitions

Aucune pétition n'a été déposée en 2024

Commission de recours pour la perception des contributions communales

La commission a été activée une fois en 2024 et s'est réunie à plusieurs reprises pour examiner les pièces du dossier. La commission a rendu une décision de non-recevabilité du recours, car le point mis en cause ne concernait pas une taxe ni un impôt communal.

Utilisation des autorisations générales

... de procéder à des aliénations d'immeubles...

Aucune vente de parcelle n'a été réalisée en 2024.

...de plaider...

Aucune nécessité d'assister ou de participer à une séance du Tribunal en 2024.

Dépenses extrabudgétaires

101.309 - Autres charges (1'816 au lieu de 1'000 CHF)

- Les frais liés à l'organisation des apéritifs de fin de Conseil Communal sont reportés ici. Ils n'avaient pas été mis au budget 2024

102 – Municipalité – Dépassement de 48.16% des vacances (125'939 au lieu de 85'000 CHF)

Le dépassement se reporte sur les comptes suivants :

- 102.300.1 Vacations
- 102.303 Assurances sociales AVS, AI, AC, AF
- 102.305 Assurances accidents et maladie

111.315 – Entretien mobilier, machines, informatique - Dépassement de 59.4% (27'099 au lieu de 17'000 CHF)

Frais exceptionnels (ou nouveaux) :

- Mise en place d'une nouvelle solution telecom pour mettre en place un wifi interne et un wifi visiteurs et permettre l'impression aux membres de la Municipalité pour 6'675 CHF
- Assistance (support) informatique par OFISA pour BDI pour 1'750 CHF (lié à la prise en main des solutions BDI par la nouvelle équipe en place)

Frais courants :

- Licences OFISA pour logiciels de gestion communale pour 12'121.30 CHF
- Abonnement au logiciel de gestion des timbrages et vacances pour 3'972 CHF

Le solde représentant les coûts d'impressions (toner et papier)

111.365 – Aides et dons – Dépassement de 56.48% (7'824 au lieu de 5'000 CHF)

- 500 CHF pour le comptoir Vully Avenches
- 800 CHF pour le carnaval d'Avenches – don de 10 CHF par enfant scolarisé à Faoug pour permettre au carnaval de survivre
- 600 CHF pour la société de gym d'Avenches qui a organisé les championnats vaudois aux agrès et gymnastique de sociétés
- 600 CHF pour la fête liée au 150^{ème} anniversaire de la société de tir de campagne de Faoug
- 1'000 CHF pour les sociétés locales ayant participé au slow-up (la manifestation n'ayant laissé aucun bénéfice)

111.365.2 - Concrétisation des actions PECC (27'066.72 au lieu de 25'000 CHF)

Le budget a été dépassé pour les raisons suivantes :

- Il y a eu plus de personnes de la commune de Faoug que de personnes de la commune d'Avenches qui ont participé à la conversation carbone alors que le budget partait sur une répartition équitable
- Un inventaire des arbres remarquables a été effectué alors qu'il n'était pas prévu au budget pour un montant de 1'781.70 CHF.

353.318 – Honoraires et prestations de services / Collège (9'984.50 au lieu de 7'000 CHF)

- Travaux « électriques » obligatoires et non mis au budget à la suite d'un contrôle périodique OIBT pour 3'465.80 CHF

431.318– Honoraires et prestations de services / Parkings et parcomètres (49'925.05 au lieu de 48'000 CHF)

Frais non identifiés au moment du budget :

- Licence OM Computer (gestion des macarons et des amendes) pour 486.45 CHF
- Licence DigitalParking (horodateurs et solution de paiement sur smartphone) pour 574.00 CHF
- Formation à l'utilisation des solutions de gestion des parkings et macarons pour 1'080.35 CHF
- Réparation du parcomètre du nouveau-port (changement de la carte-mère) pour 1'871 CHF
- Réparation du parcomètre de la gare (problème de chargement) pour 663.75 CHF

460.352.1 - Participation frais EBBV (Epuraton Basse-Broye Vully) / Réseaux d'égouts, d'épuration

Participation communale à l'EBBV non identifiée au budget 2024 (nouveau compte)

Synthèse par municipal et dicastères

Quelques mots sur les délégations

Acronyme	Description et contenu 2024
COREB	<p>La Communauté régionale de la Broye regroupe les associations régionales de l'ARBV (Association Région Broye Vully) et de l'Ascobroye (Association des communes de la Broye) ainsi que des membres privés. Elle est active pour l'étude et la promotion d'un développement et d'un aménagement régional harmonieux.</p> <p>La politique régionale, l'économie, la formation, la santé, les transports, les déchets et l'environnement sont autant de domaines où la COREB joue un rôle moteur pour le développement de la Broye intercantonale.</p> <p>La COREB a été fondée en 1988. Association intercantonale de droit privé, elle fut reconnue d'utilité publique par un arrêté des cantons de Vaud et de Fribourg.</p> <p>Deux assemblées générales par année (comptes et budget).</p> <p>Finances alimentées par les cotisations des communes (CHF 8.-/habitant).</p>
CCSPA	<p>Centre de Collecte de sous-produits animaux. Association intercommunale vaudoise, comité entièrement vaudois également. A construit le centre de Payerne où sont collectés les cadavres d'animaux vaudois et fribourgeois. Une entreprise spécialisée vide régulièrement la benne réfrigérée, dont le contenu est incinéré. Service facturé au kilo.</p> <p>Une assemblée annuelle, le CCSPA s'autofinance.</p>
FOREMS	<p>Anciennement HZP pour Hôpitaux de la Zone de Payerne – actuellement FOREMS, Formation-Rencontre-EMS</p> <p>Chargée à l'origine de la construction de l'Hôpital de Zone de Payerne, cette association était, jusqu'il y a peu, propriétaire du fonds où se trouve l'hôpital, ainsi que de l'EMS Les Cerisiers.</p> <p>Elle a pour but actuellement la construction d'un nouvel EMS à Payerne.</p> <p>Cette association n'est pas financée par les communes.</p>
Paroisses	<p>Deux rencontres par année pour présentation des comptes et budgets. La quote-part des communes est calculée en fonction du nombre d'habitants de confession catholique / protestante.</p> <p>La Paroisse Catholique est propriétaire de ses bâtiments (cures et églises).</p>

THEUX Johann

Derniers Adieux

L'année 2024 a été marquée par un triste évènement et c'est le cœur lourd et avec une profonde tristesse que la Municipalité annonce le décès de Monsieur Stephan Rapenne qui nous a quittés après une longue période de maladie alors qu'il avait toujours espéré pouvoir reprendre son poste au service de la Commune. Nos pensées vont à sa famille et à ses proches dans cette épreuve difficile.

Finances

Les comptes 2024 de la Commune de Faoug se soldent par un léger excédent de revenus de 12'998.85 CHF après des amortissements extraordinaires de CHF 86'000.

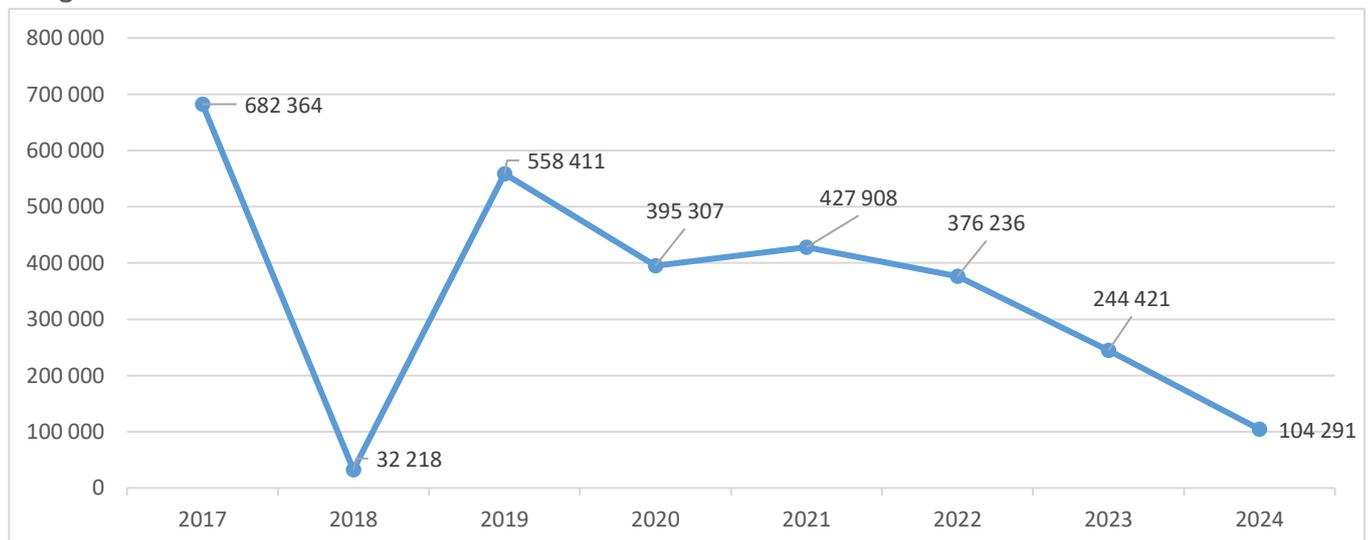
Compte	Description	Montant d'amortissement extraordinaire
9170.1	Révision plan général d'affectation PGA - Préavis 08-2017	26'000
9141.5	Construction nouvel arrêt de bus et d'un parking – Préavis 01-2022	60'000

Ce résultat souligne une gestion financière globalement saine et rigoureuse. Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle dépasse les prévisions budgétaires, initialement déficitaires. L'équilibre observé traduit une bonne maîtrise des charges, un niveau d'endettement faible et une valorisation efficace du patrimoine communal

Une analyse des comptes fait notamment ressortir :

- Le retour à des entrées fiscales d'un montant proche du budget annoncé et de la moyenne des dernières années après deux années de baisse conséquente en 2022 et en 2023.
- Une couverture insuffisante des domaines autofinancés par les taxes liées pour un total proche de 99'000 CHF :
 - 451 – Ordures ménagères pour 17'139 CHF,
 - 460 – Réseaux d'égouts pour 59'491 CHF,
 - 810 – Service des eaux pour 22'252 CHF.

Marge d'autofinancement communale :



La marge d'autofinancement communale, de 104'291 CHF, montre que les revenus communaux couvrent toutes les charges de fonctionnement, permettant ainsi à la commune de procéder à des investissements.

Cette marge étant toutefois en érosion, il conviendra d'agir, à court et à moyen terme, principalement, sur 3 axes :

- **Ajustement des taxes liées aux domaines autofinancés** : chaque prélèvement est déduit de la marge de financement communal pour un total de près de 99'000.
- **Optimisation des charges** : Diminution frais de fonctionnement (soit les dépenses courantes, souvent répétitives, tous domaines confondus) et examen des possibles collaboration intercommunales pour identifier des synergies possibles (exploitation de bâtiments, services communs).
- **Diversification des sources de revenus** : encourager l'implantation d'activités économiques, développer les recettes touristiques (port, tourisme doux) et optimiser la valorisation immobilière.

Conclusion

Le résultat positif de 2024 ne doit donc pas pousser à ignorer quelques vulnérabilités structurelles de nos finances communales :

- **Plus de 60 % des revenus de la commune proviennent de l'impôt**, rendant la stabilité financière très dépendante de la conjoncture économique et de l'évolution démographique locale.
- En parallèle, les charges fixes, notamment **les contributions intercommunales et cantonales, représentent plus de la moitié des dépenses**, réduisant ainsi la marge de manœuvre financière.

En conclusion, les finances de la commune de Faoug sont actuellement solides même si une approche proactive d'optimisation, de diversification et de sécurisation est essentielle pour garantir la résilience de la commune à court, moyen et long terme.

Migration à MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de 2ème génération)

La commune de Faoug passera au MCH2 en 2026 et les travaux préparatifs ont débuté en 2024. Parmi les différentes les étapes suivantes peuvent not

notamment en ce qui concerne la formation des élus et, surtout, la formation du personnel de la bourse communale.

Personnel communal

Départ à la retraite : Un grand MERCI à Pierre-Alain Dessonnaz

Monsieur Pierre-Alain Dessonnaz, tout juste après avoir fêté son 35^{ème} anniversaire au service de la commune de Faoug, a pris une retraite amplement méritée. Une plaque, en l'honneur de sa fidélité au service de la commune, a été fixée sur un banc qu'il avait lui-même taillé en direction du quartier des Vouats, aux abords de la piste cyclable.



Evolution du personnel communal

- Dany Piller a été promu responsable de l'unité service intérieur et extérieur. Il était déjà notre employé depuis environ cinq ans et a été sélectionné dans le cadre de la mise au concours du poste. Il reste principalement actif sur le « terrain » mais s'occupera également de différentes tâches liées à la planification, à la centralisation des commandes, à la demande d'offres et au suivi du budget pour son unité ;
- Thierry Feneyrolles qui avait déjà travaillé pour la Commune en tant qu'assistant de sécurité publique, a été engagé comme responsable adjoint de l'unité service intérieur et extérieur ;
- Gérard Andrey a été engagé comme assistant de sécurité publique à l'heure ;
- Le poste de boursière a vu son taux d'activité passer de 40 % à 60 % à l'automne ;
- Le poste de secrétaire municipale a vu son taux d'activité passer de 80 % à 90 % en février.

Administration

- Laury Brünisholz officie en tant que Secrétaire municipale, en charge de superviser l'exécution des décisions municipales, de la police des constructions et de la coordination des différents projets. Elle est aussi responsable administrative du personnel communal. Taux d'activité : 90 %.
- Léo Spahr est notre Secrétaire municipal adjoint et Préposé au contrôle des habitants et s'occupe, notamment, du guichet. Taux d'activité 80 %.
- Karla Paul est notre boursière et, de ce fait, en charge de la bonne tenue de notre comptabilité et des différents flux financiers y relatifs ainsi que des assurances sociales des employés. Taux d'activité : 60 %.

Service intérieur et extérieur

Ce service a été nouvellement créé en 2024 en regroupant le personnel de la voirie, de la déchetterie ainsi que les concierges. Le but avoué du service étant de favoriser les collaborations concernant l'entretien des bâtiments, de permettre une meilleure gestion des commandes de matériel, de rendre plus aisée la gestion des remplacements et, par la nomination d'un responsable, de faciliter la communication avec la Municipalité.

Composition du service extérieur (voirie, déchetterie et espaces verts)

- Dany Piller (responsable). Taux d'activité : 100 %.
- Thierry Feneyrolles (responsable adjoint). Taux d'activité : 100 %.

Composition du service intérieur (conciergerie)

- Lurdes Almeida pour l'école, la Faoug'rmière, le carnotzet et l'Administration communale. Taux d'activité :40 %.
- Chantal Monney pour le bloc communal, l'église et l'abri PC. Taux d'activité : 10 %.

Remplacement à l'heure et renfort ponctuel du service intérieur et extérieur

- Claude Ayer, remplaçant à la déchetterie et assistant concierge. Taux d'activité : Sur appel et à l'heure.

Assistant de sécurité public

- Gérard Andrey. Taux d'activité : A l'heure et variable selon la période de l'année

Administration générale

L'année 2024 a permis aux trois employés engagés en été 2023 de s'acclimater au fonctionnement de la commune de Faoug et de prendre leur autonomie dans leurs nouvelles fonctions.

Cela a été rendu possible par le recours à diverses formations continues ainsi que par l'accompagnement et la bienveillance de Mesdames Chantal Veyre et Marlise Gaillet qui, avant de changer de domaine d'activité, avaient soutenu la Municipalité durant de nombreuses années. Un grand merci à elles pour leur soutien précieux et leur aide appréciée.

En 2024, divers projets ont été menés ou lancés pour accélérer la digitalisation de la commune de Faoug et ajouter des outils pratiques de gestion et communication. On peut citer, notamment :

- La mise en place d'une solution de partage de document respectant les normes de stockage et permettant à tout le personnel ainsi qu'à la Municipalité de travailler de consorts sur les documents ;
- Le projet de migration du site internet afin d'être plus proche de nos citoyens et de faciliter les interactions qui aboutira à une migration en été 2025 ;
- Le projet de migration de la solution de gestion communale pour le Greffe et la Bourse communal qui aboutira à une migration au 1^{er} janvier 2026 ;
- Le projet, terminé en fin d'année, de mise en place d'une solution de gestion des séances de Municipalité permettant la préparation des séances en amont et de réduire le temps nécessaire en présentiel ;
- La mise en place d'une imprimante multifonctions bien plus rapide et efficace ;
- La mise à disposition d'un ordinateur portable pour les employés de l'administration.

Urbanisme/aménagement du territoire

Zone réservée

La zone réservée a été mise en place par la Municipalité en raison d'un très grand nombre de projets de constructions, blocs locatifs, villas groupées, au vu de son état de surdimensionnement et afin de se laisser le temps d'effectuer le travail de révision du PACom.

Cette zone ainsi que son Règlement ont dû être renouvelés en septembre 2023, pour une durée de trois ans, sur préavis au Conseil communal.

Révision du PACom

La mise à l'enquête du PACom, la réception des opposants et les échanges nourris et constructifs avec la commission PACom et Urbanisme, ont permis d'identifier des pistes d'amélioration de notre plan et de son règlement de construction.

La décision a donc été prise de modifier le Plan et son Règlement de construction puis de préparer une seconde mise à l'enquête ayant les objectifs suivants :

- Améliorer le plan en termes d'égalité de traitement ;
- Simplifier le plan en diminuant le nombre de zones ;
- Être en conformité avec les exigences cantonales non négociables afin que notre plan soit approuvé ;

- Simplifier et améliorer le règlement de construction.

Dans cette optique, la commission a été consultée à trois reprises en 2024 pour préparer une mise à l'enquête complémentaire des Plans et du Règlement.

Ce travail collectif, accompagné par l'Agence Wenker Architecture, a permis de faire évoluer le Plan et le Règlement et de demander un nouvel examen préalable aux services cantonaux concernés dont l'avis est attendu au 1^{er} trimestre 2025 et permettra, après ajustement, une mise à l'enquête complémentaire.

L'approbation du plan au niveau du Conseil Communal puis du Canton de Vaud est espérée d'ici la fin d'année 2025.

Plan Directeur Intercommunal des Rives Vaudoises du Lac de Morat (PDI Rives)

Le Plan Directeur Intercantonal de la Rive Sud du lac de Neuchâtel et des Rives du lac de Morat, daté de 1982, doit impérativement être revu, car il n'est pas en adéquation avec les plans actuels de développement des communes. Devant l'urgence de mettre à jour le plan, le choix a été fait de travailler uniquement sur les rives vaudoises du lac de Morat et donc avec les communes d'Avenches, de Vully-les-Lacs et de Faoug.

Ce choix permet d'espérer un traitement plus rapide puisque les trois communes développent une vision cohérente et qu'un seul canton est concerné. L'année 2024 a été consacrée à l'établissement d'une offre de prestation de la part du cabinet d'urbanistes de la commune de Vully-les-Lacs, à la collecte des informations inscrites dans les PACom ainsi que la vision des différentes Municipalités.

Cette vision d'ensemble a été soumise aux différents services cantonaux concernés afin d'établir un Masterplan et des fiches thématiques. Différents sujets sont traités par le PDI Rives dont, notamment, le chemin riverain, la mobilité douce, les transports publics, les routes, les parkings, les campings, les pôles d'activités (ports et plages), la navigation, la biodiversité, ...

Il est prévu que le plan soit mis en consultation courant 2025. S'il sera possible de répondre à la consultation, aucun droit de recours n'est accordé dans le cadre d'un Plan Directeur. Il s'agira d'une vision idéale orientant les développements futurs des communes et tenant compte de l'état actuel des infrastructures. Naturellement, il sera, possible de faire éventuellement opposition à la concrétisation des projets au niveau communal.

Le Plan Directeur Intercantonal des Rives a mise à l'enquête du PACom, la réception des opposants et les échanges nourris et constructifs avec la commission PACom et Urbanisme, ont permis d'identifier des pistes d'amélioration de notre Plan et de son Règlement de construction.

Plan Directeur Régional Broye-Vully

La Broye intercantonale impose des défis de coordination et d'harmonisation en lien avec la structure complexe enclavée des deux districts de la Broye (FR) et de la Broye-Vully (VD). L'aménagement du territoire fait partie des thèmes les plus sensibles nécessitant cet effort de coordination.

Cette situation appelle une approche de développement coordonnée fonctionnant au-delà des découpages administratifs pour encourager une vision et une planification du territoire à une échelle régionale. L'objectif est de créer une stratégie commune aux deux districts qui dépasse les limites cantonales et communales pour tendre vers un développement cohérent et adapté.

La COREB a donc entrepris de mettre sur pied un Plan Directeur Régional (PDR), qui traite des thématiques majeures liées à l'urbanisation, la mobilité ainsi qu'aux rives des lacs et à l'environnement.

De plus, le PDR intègre la gestion des zones d'activités au niveau régional, comme requis par les Plans Directeurs de Vaud et Fribourg. Les systèmes de gestion des zones d'activités étant différents pour les deux Cantons, ils font l'objet d'une stratégie distincte dans le cadre du PDR.

La commune de Faoug a participé à toutes les étapes de mise en place du Plan Directeur qui sera mis en consultation en 2025. Concernant la commune de Faoug, le Plan Directeur ne sera pas très impactant. A noter que notre Commune ne sera pas considérée comme un « centre » régional à développer. Les centres régionaux sont localisés à Payerne et Corcelles-près-Payerne (niveau 1), Avenches, Lucens et Moudon (niveau 2) pour le canton de Vaud, Estavayer (niveau 1), Belmont-Broye et Cugy (niveau 2) pour le canton de Fribourg.

Plus d'informations sont disponibles sur le site du canton de la Coreb : <https://coreb.ch/plan-directeur-regional-2025/>

Révision du Plan Directeur Cantonal (PDCn 2050)

La Commune a participé à la première journée thématique « Perspectives pour le territoire » organisée par le canton de Vaud concernant la consultation des communes pour l'établissement du nouveau Plan Directeur Cantonal 2050 basé sur sept enjeux principaux :

- L'environnement naturel ;
- L'agriculture ;
- Les espaces bâtis ;
- La mobilité ;
- Les activités économiques ;
- Les ressources et énergies ;
- Les services.

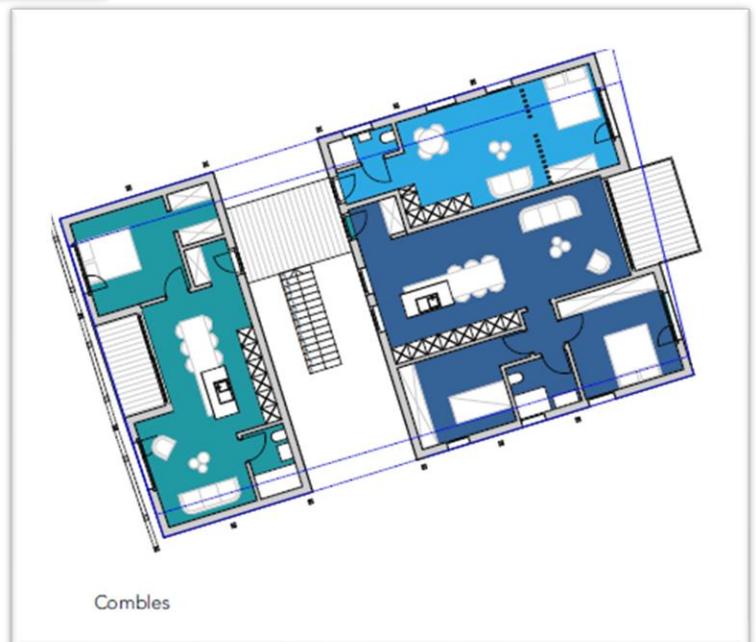
Plus d'informations sont disponibles sur le site du canton de Vaud : <https://vd.pdcn.ch/fr/>

Projet de rénovation « RF 45 »

Le collectif d'architectes de Faoug (CDAF) a accompagné la Municipalité et la commission RF45 tout au long de l'année.

Parmi les variantes de rénovation « simple », de rénovation et d'extension et de démolition puis reconstruction, c'est la version de rénovation avec extension qui a été sélectionnée. Ce choix a été effectué de concert par la Municipalité et la commission RF45 car elle permettra de conserver la majorité des murs et, ainsi, de conserver les points principaux de l'aspect historique du bâtiment et de son intégration au village.

L'avant-projet sélectionné a été développé pour proposer une exploitation maximale de la parcelle avec l'implémentation de trois étages habitables avec, au rez-de-chaussée, l'Administration communale et, au 1^{er} et 2^e étage, des appartements destinés à la location. La taille des appartements sera affinée dans le cadre du projet, mais à ce stade, il est envisagé de créer des appartements de 1.5, 2.5 et 3.5 pièces car ce sont ce type de biens qui manquent à Faoug, que ce soit pour que les jeunes puissent s'installer au village ou pour que les aînés puissent y rester.



A la suite du deuxième atelier, le mandat du CDAF a été repris par la société Dessein Architecture, un des membres dudit CDAF, qui a officié en tant qu'organisateur et a établi les documents nécessaires au lancement de la procédure d'appel d'offres qui se terminera début 2025 par l'évaluation des offres et l'adjudication du mandat, sous réserve de l'approbation du crédit de projet par le Conseil communal de Faoug.

Le CDAF, qui a effectué un travail de qualité, a, notamment, établi une visualisation 3D présentant l'aspect futur esquissé de la bâtisse :



Journée au vert et projection pour la fin de la législature

Pour la deuxième fois, la Municipalité a décidé de prendre le temps d'organiser une journée au vert afin de pouvoir se concentrer sur les projets à mener à environ, quinze ans.

Cette journée, organisée dans la région, nous a permis de « sortir » de la gestion courante pour nous projeter dans un futur allant de proche à moyen terme.

Au terme de divers ateliers collégiaux, nous avons traité les sujets suivants :

- Avenir de la Commune et avenir de la Municipalité
 - Structure des autorités politique
 - Structure du personnel communal
 - Fonctions ou postes nécessaires
 - Potentielles améliorations organisationnelles
 - Collaborations intercommunales

- Service technique
- Service juridique
- Assistant de sécurité publique
- Convention de location de machines et matériel
- Centrale d'achat commune
- Réflexion sur l'aménagement du territoire et les services à disposition des habitants
- Définition d'une stratégie d'investissement
 - Services publics (65-70 % des investissements)
 - Infrastructures (routes, canalisations, eau, éclairage, les transports, ...)
 - Services à la population (portail citoyen, communication envers et depuis la population...)
 - La population (5-10 %)
 - La communauté et le bien-vivre ensemble
 - La gestion de la vie familiale et du travail
 - Le bien-être, la santé
 - La nature et la durabilité (5-10 %)
 - La génération de revenus durables pour la commune (10-20 %)
- Planification des investissements à quinze ans avec, notamment,
 - L'évolution indispensable des infrastructures « structurelles » :
 - Eau potable et eaux usées
 - Routes et éclairages publics
 - La rénovation des bâtiments communaux
 - Le projet de développement RF45
 - Le renouvellement des équipements des services extérieur et intérieur
 - L'amélioration de l'informatique communale, de la communication communale et du site internet de la commune
 - Divers autres projets

Bilan de l'année

Avec l'élection complémentaire, tacite et au premier tour, d'Adrian Kündig en remplacement de Deborah Kaeser, la Municipalité a pu fonctionner au complet durant toute l'année.

Heureusement, car il aura fallu un investissement très conséquent de chacun pour faire avancer les nombreux projets exceptionnels en cours et dont la plupart concernent des besoins structurels qui doivent être traités aussi rapidement que possible. Au total, la Municipalité aura, ainsi, consacré environ 3'200 heures à la gestion communale en 2024, notamment sur les sujets suivants :

- Les séances de Municipalité et leur préparation représente environ 700 heures cumulées qui sont incluses dans la rémunération forfaitaire des membres de la municipalité ;
- L'organisation de la Municipalité, les réunions internes, la gestion transverse, la réception d'habitants ou d'entreprises, les conflits de voisinage, les manifestations officielles et les participations à des réunions non liées à un dicastère ou une tâche précise, la journée au vert et la préparation de celle-ci ainsi que la signature des courriers sortants représentent, environ 800 heures cumulées ;
- Les conseils communaux, la rédaction des préavis, les présentations aux commissions, le rapport de gestion de la Municipalité et celui de la commission de gestion représentent 220 heures consacrées ;
- Les projets liés à la durabilité et à la préservation du climat (PECC, FEDD, CECB et manifestations liées) pour environ 200 heures ;
- La gestion du personnel et la supervision de l'administration (greffe, contrôle des habitants, bourse et secrétariat communal) pour environ 180 heures (plan de formation, bilatérales, suivi des heures réalisées, entretiens de collaboration, entretien concernant les salaires, accompagnement) ;
- Au niveau de l'aménagement du territoire, la Municipalité a dû se concentrer sur, pas moins, de quatre plans en cours de traitement sans avoir le loisir de mettre un dossier en attente pour un total de 175 heures consacrées ;
- La police des constructions (contrôle des dossiers, établissement de rapports, visite et arrêt de chantier, contrôle des travaux effectués) pour environ 130 heures ;
- La participation aux entités inter-communales pour environ 130 heures ;
- Les problèmes et projets liés aux infrastructures liées à l'eau (EP, EU) ont nécessité à peu près 100 heures de travail ;
- La gestion de l'informatique communale (y compris les recherches d'amélioration) pour environ 90 heures ;
- La formation continue et indispensable des élus pour environ 90 heures (outils informatiques, pilotage communal, finances communales) ;
- Ainsi que diverses tâches pour les 250 heures restantes (police et parking, entretien des routes et signalisation, gestion des forêts, etc...).

L'analyse des tâches effectuées montre que la Municipalité se retrouve contrainte d'effectuer beaucoup trop de tâches opérationnelles et/ou administratives par manque de possibilités de déléguer.

Bien que le constat soit identique dans plusieurs communes de petites tailles (jusqu'à 500 habitants), la tendance va vers un renforcement des équipes en place pour permettre une meilleure délégation.

Les réflexions menées en 2024 vont dans le sens de renforcer, là où le besoin se fait sentir, l'équipe professionnelle en place afin de diminuer la charge « Municipale » en vue de la prochaine législature.

Les réflexions se poursuivent également en ce qui concerne l'intercommunalité pour ce qui est la mise en place de de contrats de prestations intercommunaux ou de pôles de compétences intercommunaux, notamment en ce qui concerne le service juridique, la sécurité publique, le service technique et la voirie.

A l'aulnes de la prochaine législature (2026-2031), il est déjà temps de rappeler à notre aimable population qu'il n'est possible de faire avancer les dossiers communaux qu'avec l'engagement de personnes motivées

Tant la Municipalité que le Conseil communal ont besoin de forces vives et de personnes motivées pour traiter les nombreux dossiers en cours. Heureusement, la mission d'œuvrer pour le bien commun est, tout bonnement, passionnante ! J'encourage donc tous ceux qui souhaitent y contribuer à contacter la Municipalité ou le Conseil Communal pour annoncer leur intérêt !

Vive la Suisse, vive le Canton de Vaud, vive la commune de Faoug !

POINÇOT Laetitia

Plan Energie et Climat Communal

La **commission PECC** s'est réunie trois fois en 2024 : le 29 février, le 03 juillet et le 21 août. Elle a organisé quatre événements qui ont à chaque fois réuni entre dix et vingt personnes.



LE PECC 2024 - 2025



8 septembre

Le Brunch du PECC

Présentation du rapport PECC et des activités passées et futures.

Clean Up Day

Organisé par la CCLT, c'est le premier grand nettoyage du village 2 stands animés par la cosedex

21 septembre





6 soirées d'octobre à décembre

Conversation Carbone

Un groupe de participant·e·s est accompagné dans sa réflexion sur sa consommation carbone.

Plantation du verger

Plantation participative (Arbres et prairie fleurie)

27 octobre





5 décembre

Fenêtre de l'Avent du PECC

Sur le thème de la rénovation énergétique. Retour d'expérience et exposition " habiter demain".

L'événement ayant remporté le plus de succès en 2024 était la **plantation du verger**. Comme nous pouvons le voir sur les deux photos ci-après, petits et grands ont prêté main forte, dans une ambiance joyeuse et détendue. Nous nous réjouissons du prochain atelier village en mai 2025 portant entre autres sur son aménagement futur.



Notre **Plan Energie et Climat Communal** ayant été accepté par l'Office Cantonal de la Durabilité et du Climat (OCDC) début 2024, notre mandataire externe, Maria Wägli, en a fait la présentation détaillée et complète au Conseil communal le 19 mars. Elle en a ensuite fait une présentation succincte et concise à toute la population intéressée lors de l'évènement du 8 septembre.

Autre action notable : durant l'automne une **Conversation Carbonne** a également été organisée en collaboration avec Avenches. Animée par eco-impact, elle a rassemblé six participantes et participants lors de six rencontres, le mercredi soir. L'objectif de ces soirées était de partager nos expériences face aux défis de la transition écologique. Dès la première rencontre, un cadre bienveillant et non jugeant a été établi, permettant à chacun et chacune de se sentir à l'aise pour discuter des difficultés rencontrées au quotidien. Ce fut l'occasion de déculpabiliser et de reconnaître que, face à l'ampleur du défi, nous sommes nombreuses et nombreux à ressentir parfois de l'impuissance. De plus, reconnaître notre ambivalence entre notre besoin de confort et les efforts véritablement possibles a été libérateur.

Les animatrices ont guidé le groupe dans l'exploration de thématiques essentielles telles que l'habitat, l'énergie à la maison, la mobilité, l'alimentation, la consommation, les déchets et les impacts du numérique. À travers des outils pratiques, nous avons calculé notre empreinte écologique, une démarche qui nous a permis de prendre conscience de notre consommation (eau, électricité, etc.) et de son impact. Ce premier pas vers la prise de conscience a souvent été le déclencheur de changements personnels.

L'accès à la Revue durable en ligne a enrichi l'expérience, nous permettant de lire des articles variés et d'approfondir nos connaissances sur ces enjeux. Ces moments de partage, toujours empreints de convivialité et de respect, nous ont redonné espoir, nous offrant un véritable souffle nouveau pour aborder la transition écologique de manière positive et collective.

Depuis janvier 2024, le PECC a son logo personnalisable, voici celui de Faoug :



Enfin, depuis avril 2024 la Commune détient ses **propres gobelets réutilisables** au nombre de 4'000 en 10cl et 5'000 en 30cl pour un montant de CHF 8'396.15 livré par l'entreprise Ecomanif basée à Yverdon-les-Bains.



La commission PECC a également travaillé sur la création d'un fonds de subventionnement pour l'énergie et le développement durable, un règlement d'alimentation du fonds, une liste de subventions et la directive d'octroi de ces subventions.

Ainsi, le **Préavis n° 11/2024 Règlement sur l'alimentation du Fonds pour l'Énergie et le Développement Durable (FEDD)** a été présenté au conseil communal le 8 octobre. La nouvelle taxe proposée pour alimenter ce fonds a été refusée, cependant la proposition d'utiliser également la taxe d'utilisation du sol a quant à elle été retenue, malgré tout le préavis a officiellement été rejeté par le Conseil communal.

Concernant les finances, voici un état des lieux :

Commune de Faoug - Plan Energie Climat Communal

Mandats en cours MW Ingénieurs

22.02.2024

CONTRACTUEL Plan Energie Climat Communal

Périodes	2021 à 03.2023	03.2023 – 03.2024	03.2024 – 03.2025	03.2025 – 03.2026	2024-2026	TOTAL au 1.3.2026
Prestations par tranche	Rapport PECC (tranche 1)		Suivi du PECC (tranche 2)		Suivi du PECC (tranche 3)	
Coûts planifiés TTC	5 729.64 CHF	1 809.36 CHF	1 809.36 CHF	1 809.36 CHF	20 128.22 CHF	31 285.94 CHF
Subvention cantonale (DIREN)	2 865.00 CHF	904.68 CHF	904.68 CHF	904.68 CHF	10 064.11 CHF	15 643.15 CHF

FACTURATION Plan Energie Climat Communal

Date	Facture 1	Facture 2	Facture 3	Facture 4 (suivi+MO)	Facture 5 (suivi+MO)	TOTAL
Date	22.12.2022	27.02.2023	28.11.2023	09.08.2024	17.12.2024	
Montant TTC	4 523.40 CHF	1 206.24 CHF	1 507.80 CHF	6 053.60 CHF	3 934.00 CHF	17 225.04 CHF

SUBVENTION EFFECTIVE Plan Energie Climat Communal

Dates	1.3.2023	1.3.2024	1.3.2025	TOTAL au 1.3.2025
Subvention effective selon factures	2 865.00 CHF	754.00 CHF	4 993.80 CHF	8 612.80 CHF

ETAT FINANCIER AU 31.12.2024

Mandat	Date de l'offre	Adjudication	Durée prestations	OFFRE Montant TTC	Etat d'avancement	TOTAL Facturé TTC
PPEC Rapport-suivi	27.09.2021	07.12.2021	2021-2026	11 157.72 CHF	85%	9 348.36 CHF
PET, planification énergétique (fiches n°13)	22.04.2022	dec. 2024	2022-2025	8 747.24 CHF	80%	4 237.00 CHF
PPEC Mise en oeuvre	28.08.2024	01.10.2024	2024-2026	20 128.22 CHF	40%	7 876.68 CHF

Mobilité douce et transports publics

Le 15 septembre, la commission mobilité de la Broye s'est réunie afin de présenter les Horaires 2025 et de discuter de différents points dont voici la liste :

- Projet de modernisation de la Broye ;
- Mise en conformité des quais LHand et maintien des quais ;
- Passage à niveaux ;
- Communication pendant les travaux ;
- Étude mesures de robustesse Broye ;
- Modernisation des gares (bâtiment, passages sous voie) ;
- Collaboration sur le thème de réaménagement des places de la Gare ;
- Variante liaison Lausanne-Berne ;
- Vision future (post modernisation) du développement du rail dans la Broye ;
- État de situation du trafic marchandises et centre logistique de la Broye ;
- Collaboration CFF-COREB-Communes ;
- Guichet mobilité AgriCo ;
- Action Mobilité 2023 - Pick-e-Bike ;
- Sondage mobilité
- Diverses réclamations / demandes des communes et utilisateurs.

Le 4 octobre s'est tenue une réunion avec la COREB, les CFF et les différentes municipalités ayant une gare dans la Broye. Ont été discuté la modernisation des lignes de la Broye, l'état des lieux des travaux en cours, les délais des travaux à venir et le développement futur du réseau. Les CFF ont été rassurant sur leur volonté de rendre notre réseau plus performant et efficient, mais également non pas de diminuer nos offres mais de les compléter et les réaménager avec intelligence en fonction de nos besoins. Chaque commune a pu s'exprimer au besoin également. Evidemment certains changements ne sont pas les bienvenus pour certains, mais à Faoug, ces travaux devraient considérablement faciliter l'utilisation du train pour toute personne et les délais annoncés devraient être plutôt bien tenus.

Le 8 octobre a eu lieu une séance de coordination avec les CFF pour la mobilité douce à Faoug. Effectivement, le temps des travaux de réaménagement à la gare, les cycles seront guidés sur l'itinéraire SuisseMobile situé sur la route cantonale et le cheminement piéton sera dévié au nord des voies. Les aménagements nécessaires seront mis en place le moment venu.

Abris PC

Ces travaux ont été effectués dans l'abri en 2024 :

- Réparation de la gâche de la porte d'entrée pour CHF 362.50 ;
- Rafrâichissement de la peinture murale (est, sud + espace des samaritains) pour CHF 6'816.- ;
- Réfection du sol de la cuisine pour CHF 5'290.20 ;
- Achat de filtres de guerre de réserve pour CHF 805.35 ;
- Remplacement de la batterie d'une douche et de tous les embouts des robinets pour CHF 2'163.10 ;
- Remplacement du tapis du local des Samaritains pour CHF 5'380.- ;
- Contrôle des installations électriques pour 1'608.55 CHF et réparations/modifications nécessaires effectuées pour CHF 1'800.- .

Le coût total de tous ces travaux s'élève à CHF 24'225.70 et CHF 20'548.55 ont été prélevés sur un compte dédié à cet effet et débloqué par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité. Sans ces travaux ayant été effectués, ces CHF 20'548.55 auraient dû être reversé au pot commun détenu par le service nommé et aurait été perdu pour Faoug.

Voici un aperçu du résultat des travaux :



Communication

La Municipalité a décidé de raviver le site internet de la Commune et une fois que celui-ci sera terminé et fonctionnel, si tout va bien en juin 2025, une stratégie de communication réfléchie et adaptée aux besoins et ressources de notre Commune suivra. Parallèlement, un mandat a été attribué pour la création d'un logo qui permettra par la suite de rafraîchir les modèles de lettre, préavis, règlements, etc.

Délégations

Déléguée au Conseil intercommunal de l'ARPEJE

Une assemblée intercommunale a eu lieu le 23 mai. Lors de cette Assemblée a été présenté le rapport annuel de gestion de la direction de l'arpeje, les comptes 2023, le préavis n° 01-2024 : « Mobilier scolaire - Demande de crédit extra-budgétaire » et le préavis n° 02-2024 : « Révision et adoption du règlement des transports scolaires - arpeje VS ASIA ». Les deux préavis sont passés et les comptes ont été acceptés, tous trois à l'unanimité.

Une deuxième assemblée intercommunale a eu lieu le 7 novembre afin de présenter le budget 2025 et le préavis n°3/2024 : « Terrain de sport », proposant un crédit extra-budgétaire de CHF 46'000.- pour la fermeture du terrain en herbe à Sous-Ville. Le budget et le préavis ont été tous deux acceptés à l'unanimité. Faisant également partie de la commission ad hoc, j'ai également participé à la rédaction du rapport concernant le préavis n°3/2024 : « Terrain de sport ».

Madame Marie-Pierre Vincent a démissionné du poste de Présidente du Conseil Intercommunal de l'ARPEJE pour raisons personnelles, mais également par lassitude due au manque de communication entre les différents organes au sein de l'ARPEJE, mais également entre le CI et le CoDir. M. Samuel Apothélos a repris cette fonction après avoir démissionné de la commission des finances du CI. M. Damien Fiaux est élu au poste de vice-président. A la suite de la démission de Mme Laurence Ospel en 2023, Mme Maud Comte reprend la direction de l'ARPEJE depuis le mois d'août. Cette dernière a eu l'intelligence et l'élégance d'aller rencontrer chaque municipalité des communes faisant partie de l'ARPEJE.

Déléguée au Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux de Payerne (CCSPA)

Une assemblée générale a eu lieu le 19 juin afin de présenter les comptes 2023 et le budget 2025. Une assemblée extraordinaire a eu lieu le 26 septembre afin de présenter le préavis n° 01-2024 pour accorder un crédit de CHF 120'000.- afin de changer la trappe à déchets carnés du centre. Ce préavis a été accepté à l'unanimité.

Déléguée à l'ARAS Broye-Vully

Lors de l'assemblée générale qui a eu lieu le 20 juin, ont été présentés le rapport de gestion 2023, les comptes et le bilan 2023, ainsi que le budget 2025, qui ont tous été acceptés.

LAVANCHY Théodore

Police des constructions

Durant l'année 2024, nous avons réussi à clôturer plus de la moitié des dossiers en attente et à gérer les dossiers courants à l'interne puisqu'uniquement trois dossiers ont été traités par le bureau AWA pour analyse. Le choix de déléguer ces dossiers ayant été effectués en raison de la complexité de ceux-ci. Le bureau AWA n'a, donc, plus eu à analyser les propres dossiers qu'il a lui-même déposés.

Un partenariat avec la commune d'Avenches est à l'étude afin faire analyser certains dossiers de construction par leur bureau technique. Le partenariat n'ayant pas pu être concrétisé en 2024, les discussions à ce propos se poursuivront en 2025.

Une réflexion, concernant la possibilité d'engager une personne supplémentaire en interne, est en cours. L'objectif d'une telle mesure serait de traiter le plus possible de dossier à l'interne tout en diminuant l'activité de la Municipalité et du secrétariat Municipal dans le domaine de la police des constructions.

Bureau technique communal (BT)

Composition

- Théodore Lavanchy (TL), Municipal, ;
- Laury Brünisholz (LB), Secrétaire municipale ;
- Au besoin et à la demande, un représentant du bureau AWA.

Tâches

- Analyser les dossiers de construction ;
- Traiter les procédures administratives ;
- Inspecter les chantiers ;
- Contrôler la conformité des travaux ;
- Délivrer le permis d'utiliser ou d'habiter.

Fonctionnement

- Réception des dossiers (TL et LB) ;
- Vérification de la documentation (LB) ;
- Numérisation et introduction du dossier sur PermiZ (LB) ;
- Analyse de conformité (sur demande AWA ou AISTBV), séance de discussion (TL, LB, sur demande AWA) ;
- Rapport final (sur demande AWA), si nécessaire séances avec les requérants (Municipalité) ;
- Contrôle des chantiers et de fin des travaux (TL, sur demande AWA) ;
- Permis d'habiter/utiliser (LB).

Plateforme PermiZ

Le BT utilise PermiZ pour le suivi des dossiers (<https://permiz.ch>). Cette plateforme permet d'enregistrer les pièces des dossiers de demande d'autorisation de travaux et d'avoir le suivi de toutes les actions en fonction de la procédure choisie (autorisation, permis de construire sans mise à l'enquête, permis de construire avec mise à l'enquête). L'utilisation de PermiZ est agréable et les fonctionnalités liées sont satisfaisantes.

Le bureau technique d'Avenches utilise une autre solution qui est, à l'heure actuelle, en cours de développement. A terme, il pourrait s'avérer intéressant d'utiliser la même solution, notamment en cas de collaboration intercommunale.

Collaboration des bureaux techniques

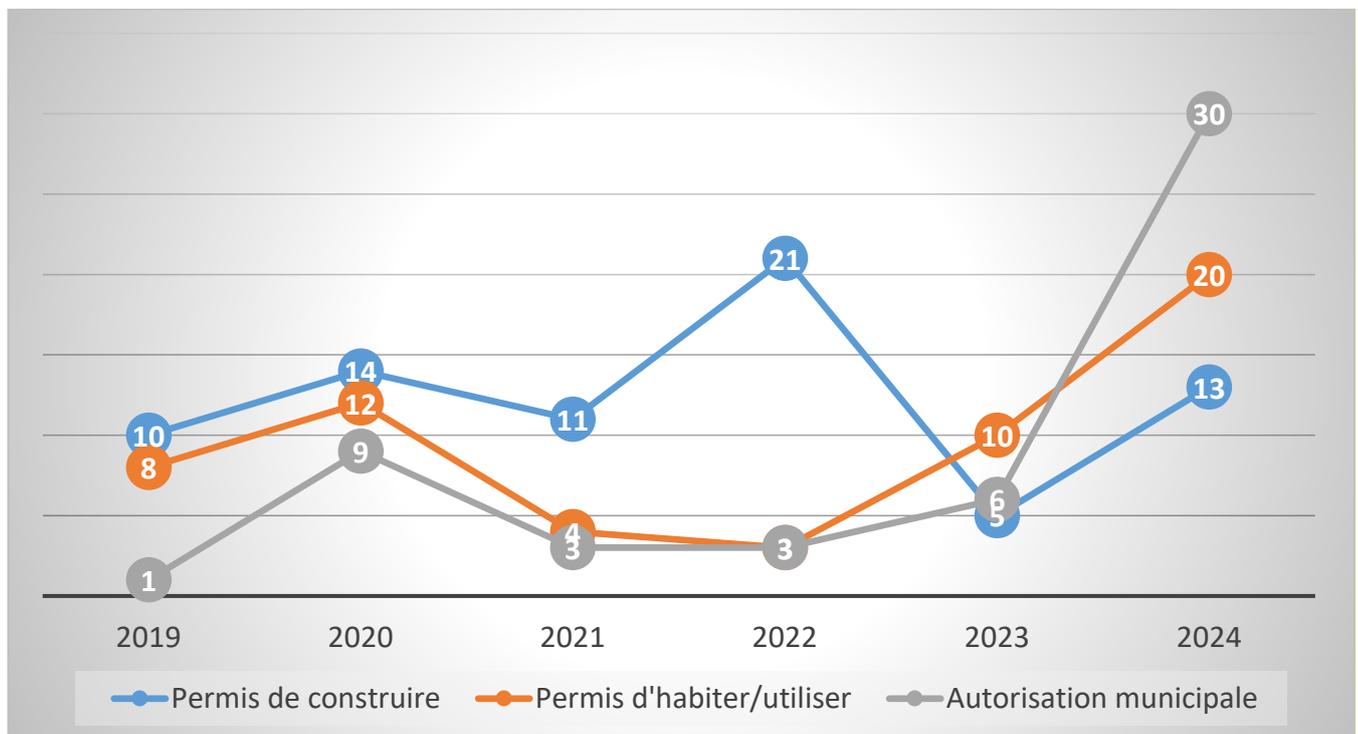
La collaboration avec les bureaux de la région a, actuellement, été mise en pause, à la demande des communes voisines, car c'est le bureau AWA qui organisait les réunions, coordonnait les sujets à mettre à l'ordre du jour et présidait les réunions et que les coûts liés ont été jugés disproportionnés.

Néanmoins, plusieurs discussions sont en cours pour la mutualisation des outils et des collaborations entre les bureaux techniques.

Conclusion

En 2024, un travail de fonds, avec pour objectif de clore les dossiers de la police des constructions encore en attente a été effectué. Beaucoup de permis d'habiter, respectivement, de permis d'utiliser ont été délivrés. Ce travail sera poursuivi en 2025 afin d'assainir les dossiers de construction anciens.

Une forte hausse des autorisations municipales délivrées a été constatée en 2024 en raison de la mise en place de la procédure simplifiée concernant les PAC et des contrôles plus réguliers sur le territoire communal.



Oppositions

- Un dossier d'enquête a suscité une opposition qui a pu être traitée en séance de conciliation

Recours

- Aucun dossier n'a suscité un recours auprès du Tribunal.

Bâtiments

La Faoug'rmière et le carnotzet

Locations	Locataire	Nombre	Annulation
31 locations payantes			
55 locations gratuites	Activités communales	30	
	Écoles	4	
	Sociétés locales ou associations	11	
	Associations intercommunales	5	
	Divers	9	
2 activités hebdomadaires	Théâtre + Répétitions	25	
	Zumba	20	15
Montant total facturé		CHF 16'794	

Le montant total des locations est en baisse par rapport 2023 (CHF 18'835.-).

L'organisatrice des cours de Zumba avait réservé des soirées tout au long de l'année mais n'a, finalement, conservé que vingt dates et demandé l'annulation des quinze autres réservations. Un remboursement du montant déjà payé, pour un total de CHF 1'500.-, a donc été effectué.

Les écoles de Faoug ont utilisé le Carnotzet pour accompagner un élève en difficulté. Ce montant sera porté en déduction au moment du décompte final de l'Arpeje en 2025.

Bloc locatif

Les travaux annoncés dans le préavis n° 01-2024 ont été entièrement réalisés en 2024. Ceux-ci concernaient l'étanchéité du couvert à voiture, la mise en place d'un interphone, le changement des stores roulants ainsi que le traitement des façades. Le montant total des dépenses était de CHF 81'177.15 et est en-dessous du montant alloué de CHF 84'000.-.

Les travaux d'entretien se poursuivent et concernent le rafraîchissement de cuisine et le remplacement d'électroménager lorsqu'il l'est nécessaire.

Gare, place de la Gare et Petite Epicerie

Le CECB du bâtiment de la Gare a été réalisé et donne un résultat entre F et G. Des travaux d'assainissement sont donc à prévoir, a priori, à partir de 2027, une fois les travaux des CFF pour le surélévèrent des quais terminés.

Une démarche participative aura lieu en 2025 afin de prendre l'avis de la population sur les projets à mener pour ce bâtiment.

La Petite Epicerie a pu être mise à l'enquête et le dossier n'a pas suscité d'oppositions. La planification des travaux a été établie et la Petite Epicerie devrait être fonctionnelle en mai 2025.

Chauffage à copeaux de bois

À la suite d'un contrôle de la SUVA, plusieurs mesures à réaliser ont été identifiées. En 2024, une porte EI30 a été installée. La mise aux normes de la partie électrique sera planifiée en 2025. Quant à l'accès au silo à plaquettes, il devra faire l'objet d'une étude en vue d'un préavis pour des travaux conséquents de mise aux normes.

STEP inter-régionale

L'association intercommunale EBBV (Épuration Basse Broye Vully) s'est réunie à deux reprises durant l'année 2024 afin de voter les crédits d'étude pour le réseau et la STEP.

En septembre, les communes ont dû accepter le risque de prendre en charge une partie des études supplémentaires alors que ces coûts avaient été initialement prévus à la charge de Micarna et de l'ECPF.

Eau potable

En 2024, les crédits pour le projet d'étude de connexion avec l'ABV ont été votés et le projet a connu un bel avancement en 2024. Un contact régulier avec le bureau d'ingénieur a été établi afin d'avoir des comptes rendus régulièrement. Pour 2025 nous espérons pouvoir voter les crédits d'investissement pour les travaux afin de commencer ceux-ci début 2026.

Le Plan Directeur de Distribution Des Eaux (PDDE) a été attribué au bureau Miaz et Weisser qui travaille également sur notre dossier d'auto-contrôle.

Les différentes études du côté des sources de Courgevaux sont actuellement en attente et seront reprises dans le PDDE.

Nous avons aussi étendu le réseau de distribution en direction de Courgevaux afin de pouvoir alimenter une nouvelle ferme à l'entrée du village et d'assurer la défense incendie des bâtiments de ce côté du village. Cette prolongation du réseau permet aussi d'envisager d'alimenter la ferme Frankhauser en cas de besoin. Une convention a été discutée sur la répartition des coûts entre le propriétaire et la commune.

Les comptes du domaine autofinancé de l'eau potable étant déficitaires depuis plus de cinq ans, un préavis a été soumis et accepté par le Conseil Communal en décembre 2024. Pour 2025, la taxe de base sera de CHF 45.- et la taxe à la consommation sera de CHF 1.10 par m³. Il s'agit-là d'une mesure urgente pour assainir les comptes de l'eau potable sachant que le règlement sera à nouveau revu prochainement pour tenir compte des investissements liés au raccordement à l'ABV mais aussi en lien avec l'achat de l'eau auprès de cette association.

La Municipalité remercie notre population pour leurs efforts concernant les économies d'eau réalisées. En attendant notre raccordement à l'ABV, la commune demande le maintien du concours actif de la population dans la gestion de notre unique ressource d'eau.

Eaux usées

Les coûts de l'épuration de la STEP d'Avenches sont stables pour 2024.

Le bureau Ribl a été mandaté pour des contrôles caméra sur la conduite d'eau usée du bord du lac, soit 2km d'analyse, qui a permis d'estimer à un million les travaux pour une rénovation ponctuelle de la conduite. Un crédit de projet va être présenté au Conseil Communal en 2025 en vue de poursuivre les études et la planification des travaux.

Ces travaux d'études permettent d'avancer concernant la mise à jour de notre PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) ainsi de faire des projections concernant la réduction des coûts de l'épuration.

L'installation des pompes des STAPs de Faoug et des Vouats, préavis n° 02/2024, a pris beaucoup de retard en raison des délais de livraison. Les travaux préparatoires en vue de l'installation des nouvelles pompes ont pu être effectués. L'installation des nouvelles pompes est prévue pour mars 2025.

Le domaine autofinancé des eaux usées étant déficitaire depuis plus de cinq ans, le règlement régissant les taxes d'évacuation des eaux usées est en cours de révision et sera soumis au Conseil communal en 2025.

Domaine

En 2024, divers travaux ont été réalisés, notamment :

- La réfection d'un chemin agricole ;
- Les contrôles caméras et les premiers curages des drainages.

Théo Lavanchy est entré au COPIL de la CAFE (coopérative d'Arrosage Faoug et Environ) afin de faire face à la démission de François Cornaz. La CAFE va lancer une dernière étude afin de faire diminuer les coûts du projet en ce raccordant à la conduite du Groupe-E Schiffenen – Morat dans le but de pouvoir créer la coopérative et lancer la phase de réalisation du projet.

Forêt

Théo Lavanchy a repris le dicastère à la suite de la démission de Deborah Kaeser et a participé à toutes les séances du CoDir du GFBV (Groupement Forestier Broye Vully). Cela a permis de continuer à suivre la gestion courante du GFBV, de participer à l'engagement d'un nouveau garde-forestier et d'échanger avec ce dernier concernant l'entretien des forêts de la Commune.

STUDER Markus

Arpeje

En se basant sur le rapport d'audit rédigé par la société Vicario, le CoDir a pris des mesures pour améliorer la direction de l'association ainsi que la gestion des employés tout en se montrant plus proche de l'opérationnel.

Des mesures ont également été prises pour améliorer la communication, dont une meilleure répartition des tâches au sein du Codir mais aussi entre le CoDir et la direction de l'Arpeje. Le CoDir a également convenu avec la direction de l'arpeje de tenir des entretiens mensuels avec les collaborateurs.

La communication interne a également été améliorée par la mise en place d'un intranet ainsi que par la mise en place d'un rapport d'informations régulièrement transmis par la direction de l'arpeje au CoDir.

Madame Ospel, directrice de l'arpeje depuis sa création, a choisi de présenter sa démission. Son préavis n'étant que de trois mois, le CoDir a décidé de recourir au service d'un « chasseur de têtes », la société LetsGrowUp, pour recruter rapidement une personne qualifiée pour reprendre la direction de l'association. Le délai étant très court, le CoDir s'est également réorganisé pour assurer l'interim en se répartissant les tâches de direction au sein de ses cinq membres.

La société LetsGrowUp a rapidement présenté une soixantaine de candidatures au CoDir puis a sélectionné des candidates et candidats à recevoir. Sur les trois personnes répondants aux attentes et retenues par le CoDir, le choix s'est porté sur Maud Comte, qui a pris ses fonctions début août 2024. Durant la période d'introduction de Madame Comte, le CoDir a conservé ses tâches opérationnelles pour faciliter la transition.

Le CoDir, après quelques mois d'activités, est très satisfait du travail effectué par Madame Comte à la direction de l'arpeje.

Durant l'été 2024, le CoDir a décidé de lancer un projet de redévelopper le site internet de l'association afin d'améliorer ce dernier. Les travaux ont débuté en automne avec l'identification des fonctions manquantes ou à améliorer.

Une sensibilisation et un programme de formation des utilisateurs aux risques liés à la cybersécurité a été mis en place. L'arpeje a relevé ce défi avec succès.

Les relations entre la commission de gestion et le CoDir de l'arpeje ayant été, parfois, difficiles en 2023, le CoDir a poursuivi l'application de sa stratégie d'apaisement en rappelant, notamment, les obligations et responsabilités de chacun, conformément aux statuts de l'association. Le process, en cours, mène à une collaboration constructive entre les deux organes et porte déjà ses fruits : la collaboration est désormais bonne et les débats constructifs.

Les réunions du CoDir ont lieu, en principe, environ deux fois par mois dans une situation « normale ». En 2024, les réunions ont été plus fréquentes, en lien avec les éléments présentés ci-dessus.

Au niveau des locaux, les nouveaux locaux du parascolaire d'Avenches ont été inaugurés en août et ceux de la nouvelle crèche de Cudrefin en septembre.

Evolution des coûts et comparaison 2023/2024

Les chiffres sont à vérifier avec le décompte final de l'arpeje

Aff. scolaires	#élèves	# habitants	Coûts et % communal	Coûts/élève	Coûts/habitant
Faoug 2024	88	900	454'482.- / 7.05 %	5'165.-	505.-
Total 2024	1'429	11'319	6'422'258.-	4'508.-	569.-
Faoug 2023	96	906	518'414.- / 7.32 %	4'943.-	524.-
Total 2023	1'454	11'271	6'482'427.-	4'458.-	575.-

Heures parascolaire, crèches et accueil familial de jour 2024 :

Structure	Utilisé en % des heures par Faoug	payé en % des coûts par Faoug	Coûts totaux
AFJ	3.9 %	5.9 %	233'906.-
Pinocchio	6.9 %	7.4 %	443'063.-
La Ruche	0 %	4 %	287'013.-
P'tit Bonheur	2.5 %	5.2 %	315'987.-
Rose des Vents	0 %	4 %	220'873.-
Castors	1.4 %	4.7 %	237'008.-
Parascolaires Vacances	12 %	10.2 %	3'548.-
Total			1'741'398.-

Aras Broye-Vully

Le bilan 2024 montre une année sans évènement majeur. De manière général, les réunions du Codir ont lieu une fois par mois..

La directrice fait un très bon travail et communique régulièrement des informations précises lors des réunions. Enfin, le déménagement des bureaux s'est déroulé comme prévu, à la satisfaction des collaborateurs et de la direction.

CCLT

Les membres du CCLT sont très engagés et ont remarquablement bien préparé chaque manifestation organisée en 2024 en y ajoutant, notamment, une nouveauté avec le salon de modeste qui a connu un franc succès. La participation villageoise aux manifestations pourrait, parfois, être un peu plus conséquente, eu égard à la qualité de l'organisation et aux efforts réalisés.

La Municipalité souligne que la CCLT est un groupe dynamique et de qualité qui fait vivre le village et tient à remercier chacun de ses membres pour leur engagement.

BCI : (Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme)

Le BCI nous fait parvenir régulièrement du matériel à mettre à disposition des nouveaux habitants et nous convie, à l'occasion à diverses réunions. En 2024, ont eu lieu :

- Une séance de présentation des objectifs de cette organisation et des différents acteurs et de leurs activités dans le canton ;
- Une séance permettant à un grand nombre d'entreprises partenaires de présenter leurs activités tout en favorisant le réseautage, notamment entre les délégués des différentes communes présentes.

Paroisse

La convention entre la paroisse et les communes a été établie. Il reste un point à traiter concernant les organistes avant que cette convention puisse, enfin, être signée.

La pasteure Ira Jaillet a présenté sa démission (retraite anticipée) pour raison personnelle. Son successeur a été trouvé en la personne du pasteur Christo Karawa.

Le brunch dominical de juillet a permis de remplir l'église et d'accueillir une soixantaine de personnes pour le brunch qui a suivi et qui a été organisé à la Faoug'rmière.

Absmad

La marche des affaires est satisfaisante.

Forems

Le rythme des réunions du CoDir est, en général, d'une séance par mois.

En 2024, deux sujets ont principalement occupé le CoDir:

- reprendre le contrôle des dépenses pour retrouver un budget équilibré ;
- travailler sur le nouvel EMS à La Coulaz.

Les travaux sur le nouvel EMS avancent conformément à la planification établie. Une commission de projet a été mise en place et un point de situation est régulièrement remonté lors des réunions du CoDir.

Le budget équilibré, mais quelque peu irrationnel, présenté ne pouvant être tenu en raison de dépenses trop élevées, notamment en raison d'un trop grand nombre d'EPT sur le terrain, des mesures ont été prises :

- Le directeur a été averti qu'aucun intérimaire ne pouvait être engagé sans l'accord du CoDir ;
- Les heures supplémentaires ne seront plus payées mais devront être, d'une part, justifiées et, d'autre part, compensées.

Les objectifs liés à ces mesures n'ont pas été atteints et, pire, la situation s'est même dégradée. Au bilan 2024, le taux d'absentéisme moyen des collaborateurs s'élevait à 25 % tandis que le taux d'occupation atteignait un surplus de 9,6 EPT.

Cela a conduit, à la fin de l'année, à la résiliation de l'accord entre Forems et Prerisa concernant le contrat du directeur de l'établissement et au licenciement de M. Libert Eyben, directeur et de M. Sapin, responsable de site.

La direction a été reprise par intérim par le directeur de la Fondation du Noisetier en partenariat avec la société Cardis qui a réalisé une analyse SWOT concernant le rapprochement des trois EMS, Prerisa, Forems et Le Noisetier et a, par la suite, été engagée pour rapporter sur l'assainissement financier et la restructuration de Forems.

La commune de Faoug, bien qu'elle n'ait pas d'obligations financières envers Forems, suit la situation de près. Dans les faits, la situation financière de Forems n'a aucune incidence sur les finances communales.

La question se pose néanmoins de savoir s'il faut continuer à consacrer du temps à la gestion de Forems.

La Commune n'étant membre d'aucun Codir d'un EMS, la tendance actuelle est de rester actif au sein de Forems malgré la situation actuelle, avec, en point de mire, l'assainissement, en cours, de l'organisation et des finances de l'association en parallèle au projet d'implantation d'un nouveau bâtiment à La Coulaz qui permettra d'accueillir deux fois plus de résidents.

RSNB (Réseau Santé Nord Broye)

La Commune participe aux réunions d'informations organisées. Il y en a eu deux en 2024.

Divers

Nous sommes membres de l'association "Les Petits Pas" à Payerne et participons à l'assemblée générale organisée une fois par an.

Nous soutenons, entre autres associations, l'association "Benevol" qui offre des solutions de transport pour les personnes à mobilité réduite et dont les services sont utilisés par plusieurs personnes à Faoug.

Social

Toutes les manifestations habituelles à but convivial ont pu être organisées, à l'exception de la fête villageoise qui a été annulée en raison de la météo. Toutes ont connu un excellent taux de participation, notamment :

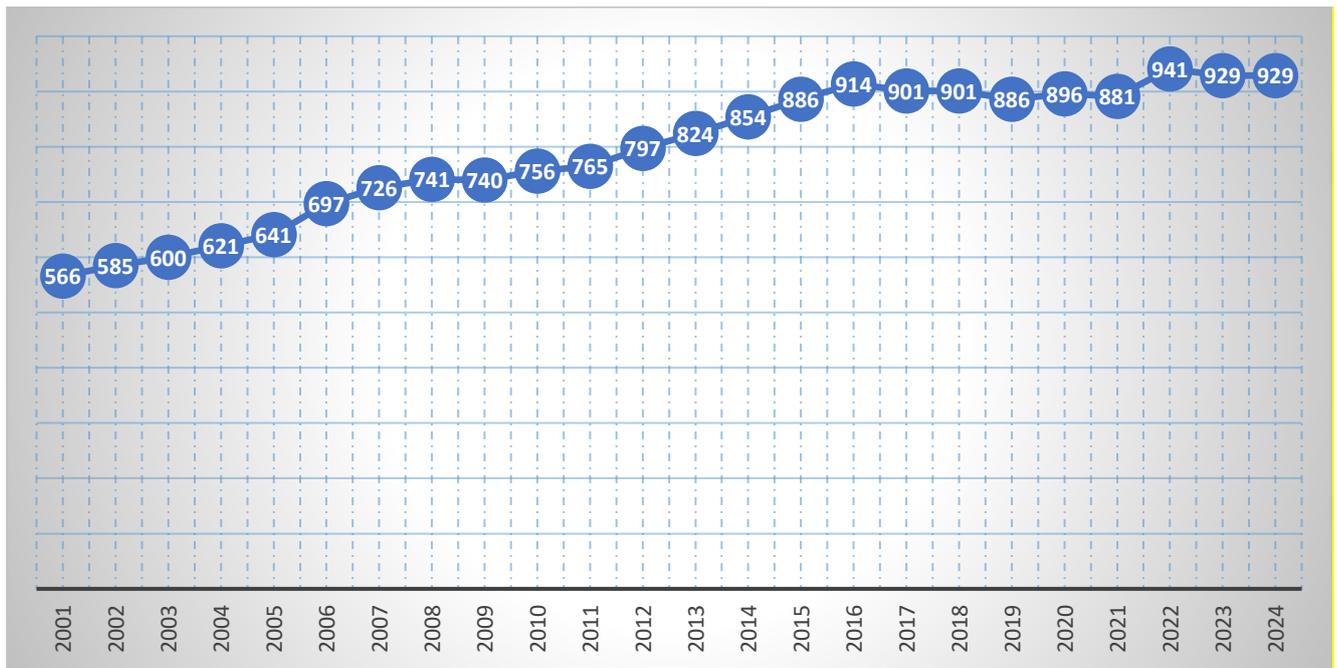
- L'accueil des nouveaux habitants, qui avait été organisé, volontairement, le même jour que la fête villageoise afin de présenter, non seulement, la Commune et les sociétés locales aux personnes qui se sont installées récemment au village mais aussi une partie des habitants du village. Bien que la fête villageoise ait, finalement, été annulée, la Municipalité s'est organisée pour maintenir l'accueil des nouveaux habitants et la présentation des sociétés locales.
- La fête organisée le dernier week-end de juillet par la société de jeunesse ;
- La traditionnelle fête du 1^{er} août qui a été organisée, une fois n'est pas coutume, par la Municipalité. Cette année, le feu traditionnel a pu être préparé et allumé pour les festivités. Une bonne centaine de personnes se sont réunies pour écouter quelques mots de notre Syndic avant de partager une excellente fondue au crépuscule ;
- Le repas des aînés a, lui, réuni une bonne part des plus de 65 ans de la Commune qui se sont rencontrés à la Faoug'milière pour déguster un repas convivial avec une alternative végétarienne et ont pu profiter d'une animation musicale.

Population

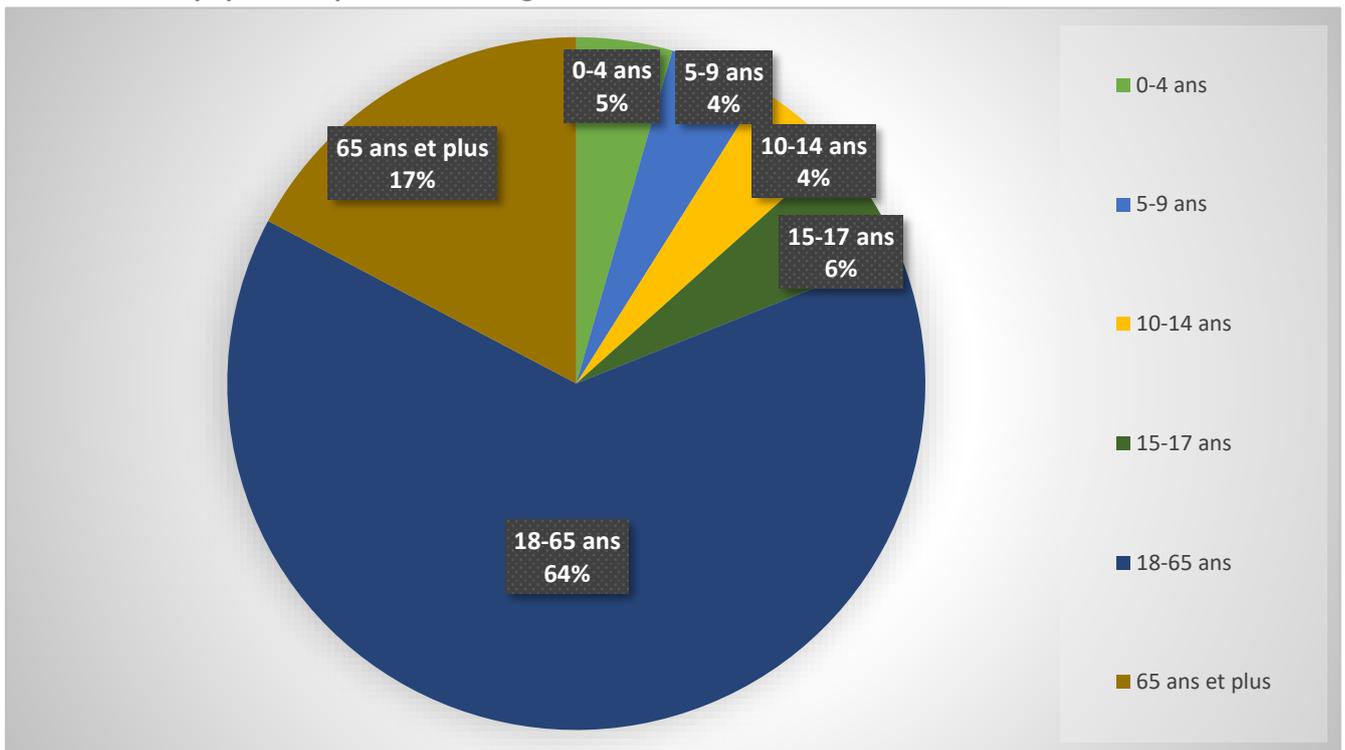
Au 31 décembre 2023, la Commune comptait 929 habitants, dont 29 en résidence secondaire ;

Nous avons également eu le plaisir d'enregistrer 9 naissances et, malheureusement, 5 décès.

Evolution de la population de Faoug depuis 2001 :



Structure de la population par tranche d'âge :



KÜNDIG Adrian

Éclairage public

L'étude pour passer l'éclairage de la commune en LED avec un éclairage dynamique (réglage de l'intensité en fonction des heures de la nuit avec détection de présence ou non) a été finalisée.

Des offres ont été demandées auprès de trois prestataires pour la rédaction du préavis n° 13/2024, ce qui a permis d'analyser plus finement la situation actuelle et de définir quels aspects sont négociables concernant la réalisation.

La concrétisation du préavis n° 13/2024 a débuté avec des discussions avec les prestataires éventuels avant adjudication du mandat à l'offre la plus concurrentielle.

Routes / Voirie

La réunion hebdomadaire entre la Municipalité et les employés de la voirie a été maintenue dans la mesure où les conditions de temps le permettait. Les rencontres ont donc été un peu moins fréquentes et organisées lorsque c'était nécessaire.

Le marquage des triangles « Attention : Ecole » sur la route d'Avenches et celle de Morat, en lien avec l'école, a été exécuté en avril 2024.

Une nouvelle saleuse a été achetée en fin d'automne 2024. Celle-ci a une plus grande capacité de chargement dans un volume plus réduit tout en étant largement moins lourde. Elle offre un salage proportionnel avec un réglage précis qui s'adapte à la vitesse du véhicule, permettant, ainsi, des économies de sel.

Dans le domaine des routes, il y a plusieurs points qui nous préoccupent encore. Tous ceux-ci ont été discutés avec le voyer des routes et sont prévus pour 2025 :

Parking des enseignantes :

La situation du parking des enseignantes reste insatisfaisante. Près du parking des enseignants, il y a trop de véhicules (taxis-parents) qui utilisent les places de parcs pour une courte durée. D'une part, la situation est dangereuse pour les élèves (l'arrêt de bus scolaire se trouve juste à côté) et d'autre part, les places de stationnement pour les enseignantes sont bloquées. Il est envisagé de modifier la signalisation et de la faire appliquer par notre assisant de sécurité publique.

Pour que les parents puissent déposer leurs enfants en toute sécurité, nous allons transformer l'ancien arrêt de bus situé devant le carnotzet en dépose-minute. Les enfants pourront ainsi se rendre dans la cour de l'école sans être au bord de la route.

Feu rouge devant l'école :

En 2024, nous avons constaté que de plus en plus de voitures, voire de camions, ne respectent pas le feu rouge devant l'école. Et ce, bien que nous ayons ajouté le marquage au sol « Attention école ».

Une solution envisagée consisterait à mettre un radar qui contrôle le feu rouge et pourrait aussi contrôler la vitesse. Une analyse détaillée des possibilités et tenant compte de l'état de nos feux de signalisation sera réalisée en 2025 en incluant la police cantonale dans la démarche.

Zone 30 Rte Neuve/ Champs du Pâquier/ Le Pralet :

Il y a trois « cédez-le-passage » dans la zone 30 ce qui contrevient aux directives cantonales. Ces « cédez-le-passage » auraient dû être remplacé par des priorités de droite à la concrétisation des zones 30. Il est donc prévu de changer le marquage au sol des trois croisements mentionnés en 2025.

En Verdeau :

Un accident entre une voiture et un enfant s'est produit au niveau de la jonction du Chemin en Verdeau et du Chemin du Vieux Port. Le double-virage n'offrant pas une bonne visibilité, il est prévu d'installer des ralentisseurs.

Police et Parkings

Une évolution du règlement des parkings était prévue en 2024 mais il n'a pas été possible de le traiter, notamment pour permettre la mise en place des outils de gestion des parkings (macaron et amendes d'ordre). La Commune avait acheté les logiciels Parkingportal et OM Police¹ à cette fin. La migration ne s'était pas faite car notre ASP travaillait encore avec les carnets d'amendes traditionnels avant d'être malheureusement à l'arrêt pour cause de maladie.

Afin de reprendre les contrôles de stationnement, nous avons besoin d'une personne assermentée et formée. Nous avons trouvé cette personne pour le mois de mai en la personne de Thierry Feneyyrolles qui s'est gentiment rendu disponible pour assumer le rôle d'ASP, fonction qu'il avait déjà exercée par le passé à notre service.

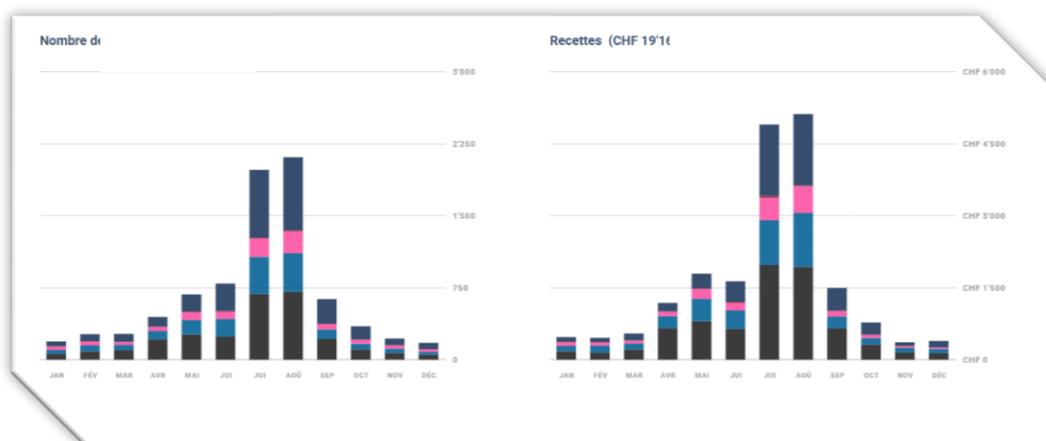
Malgré tout, nous avons dû constater qu'il nous manquait une formation adéquate pour pouvoir utiliser efficacement les deux logiciels et les applications sur le téléphone portable. Une personne à l'Administration et moi-même avons été formés dans ce but.

Début juin, nous avons pu engager un nouvel ASP en la personne de Gérard Andrey. Ce dernier, mais aussi Léo Spahr et moi-même avons été formés sur la gestion des parcètres. A partir de là, nous avons pu effectuer des contrôles réguliers.

Recettes 2024

- Frais de stationnement : CHF 19 574.82
- Macarons : CHF 2'770.00
- Amendes d'ordre : CHF 11'804.65

Répartition temporelle 2024 des horodateurs :



¹ Parkingportal est pour la gestion des horodateurs et les macarons. OM Police est pour la gestion des amendes (établissement des amendes et suivi des paiements)

Déchetterie

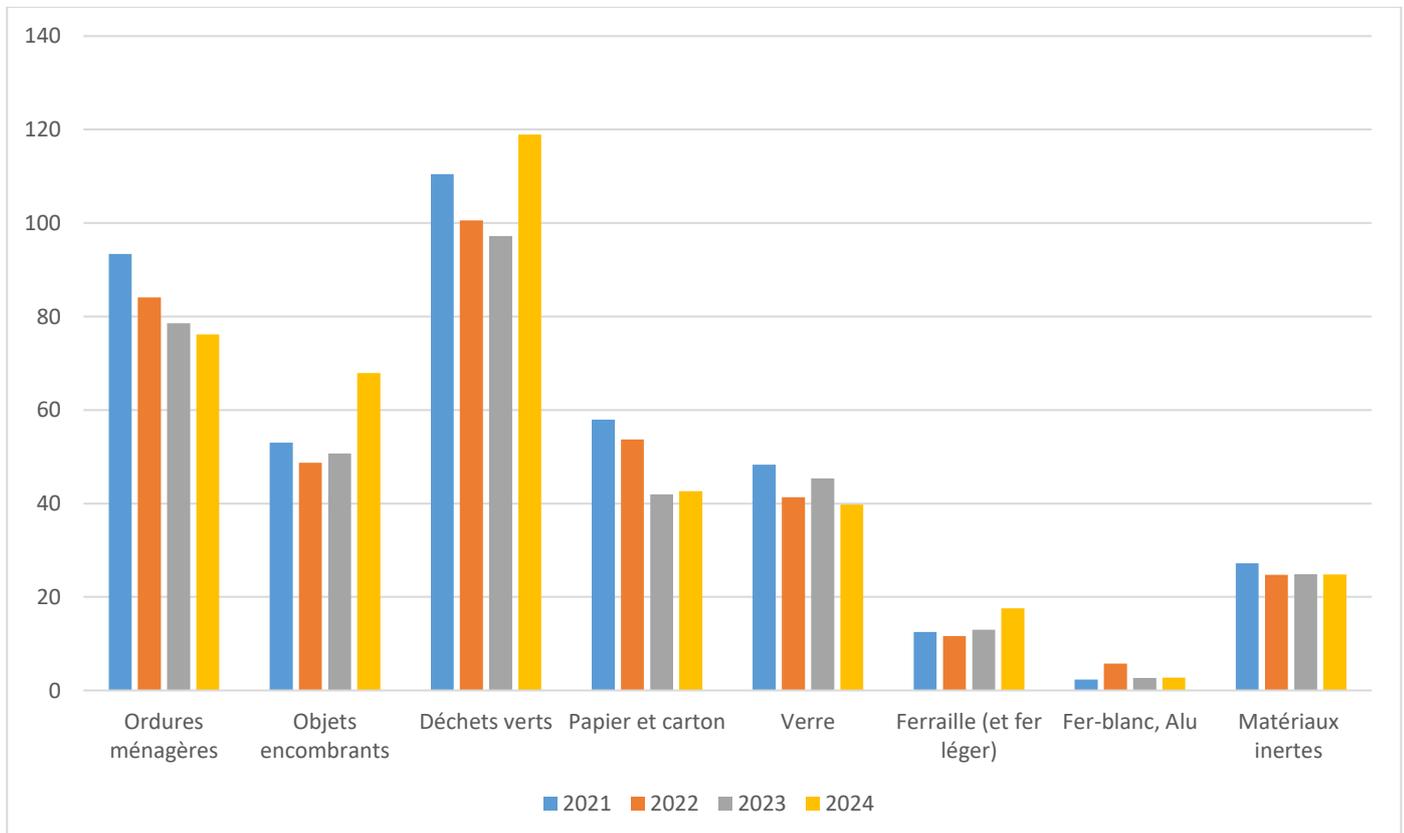
Le Mémodéchets a été maintenu pour la commune de Faoug, sous forme digitale.

La benne pour les déchets verts, prévue au budget 2024, a été commandé en été pour une livraison fin novembre. Malheureusement les délais de livraison n'ont pas été respecté et la benne n'avait toujours pas été livrée au 31 décembre 2024.

Statistiques

	2020	2021	2022	2023	2024	Tendance
Type de déchets	To	To	To	To	To	
Ordures ménagères	84.76	93.40	84.12	78.54	76.16	↓
Objets encombrants	60.57	53.04	48.72	50.72	67.93	↑↑
Déchets verts	117.93	110.50	100.55	97.21	118.91	↑↑
Papier et carton	62.66	57.97	53.71	41.96	42.62	→
Verre	51.76	48.31	41.35	45.35	39.78	↓
Ferraille (et fer léger)	14.65	12.54	11.64	13.02	17.58	↑
Fer-blanc, Alu	2.26	2.32	5.73	2.70	2.76	→
Matériaux inertes	25.70	27.23	24.72	24.85	24.83	→

Représentation graphique



Port communal

La place d'amarrage n° 37 a été créée en tant que place réservée pour personnes à mobilité réduite. Toutefois, comme cette place n'est plus utilisée (le locataire n'a pas prolongé son contrat), la Municipalité a examiné la possibilité de transformer cette place à mobilité réduite en une place « normale ». Etant donné les coûts disproportionnés de mise à l'enquête sans avoir la moindre garantie que les services cantonaux accepteraient notre demande, la Municipalité a renoncé à lancer les démarches. La place n° 37 est donc réservée à une personne à mobilité réduite mais, actuellement, non louée.

SDIS

J'ai assisté à deux assemblées générales ainsi qu'à une séance de la COGEF.

Le 9 octobre les délégués du conseil intercommunal ont accepté le budget 2025. Ce budget se résume par une Charge résiduelle des communes en augmentation à CHF 46,21 par habitant (CHF 41,69 pour l'exercice 2024), avec un total des charges de CHF 2'383'956,75.

L'augmentation de la population permet une dilution plus importante de la Charge résiduelle répartie sur 32'146 habitants au 31.12.2023 (311458 au 31.12.2022). La majeure partie de cette augmentation est liée au début de la construction de la nouvelle caserne à Payerne.

Gestion du dicastère en général / activités récurrentes

Afin de maintenir un bon fonctionnement de l'infrastructure d'une Commune, il y a beaucoup de tâches qui sont exécutées régulièrement par les employés communaux. Ces tâches sont souvent peu visibles, mais méritent une mention dans le rapport de gestion. Voici quelques tâches : (liste non exhaustive)

- La tournée des poubelles, se fait une fois par semaine. En haute saison (été) avec l'augmentation du tourisme et avec l'utilisation accrue de la plage, cela peut aller jusqu'à trois fois par semaine ;
- Les 3 adoucisseurs d'eau du collège, du bloc communal et de la Faoug'rmilière sont contrôlés une fois par semaine ;
- Le chauffage à bois est contrôlé 3 fois par semaine ;
- Durant l'hiver, le service hivernal se fait selon besoin (conditions météo). Evidemment, ces travaux sont souvent effectués tôt le matin, voire la nuit ; Il n'y a pas forcément besoin de neige pour que les employés décident de passer avec la saleuse ;
- L'hiver est aussi la saison de l'entretien des machines et de l'infrastructure. Tout ce que les employés communaux peuvent réaliser eux-mêmes comme réparations, petits travaux, etc... ;
- Durant l'automne et en hiver, il faut également procéder à la taille des arbres et des haies, en partenariat avec notre mandataire externe qui intervient lorsque c'est nécessaire, en lien avec la complexité des interventions (âge et espèce de l'arbre, situation au bord d'une route, etc...) ;
- Au printemps, il faut entretenir les bords de routes (y.c. la piste cyclable) et faucher les talus. Une partie est faite par nos employés communaux et une partie est sous-traitée à une entreprise privée ;
- Certaines routes demandent une réparation locale : soit une réparation des chambres et regards, effacer les ornières sur la route ou réparer les "nids de poule" dans les chemins en gravier ;
- Au printemps commence aussi la saison des gazons qu'il faut tondre à la gare, à la plage et au cimetière.